

Colons Africains au Soudan

par A Hauser

Il existe en Afrique comme ailleurs des colons, c'est-à-dire des hommes à qui l'on a demandé de mettre en valeur des terres neuves. Tous ne sont pas européens et je vais essayer de montrer que l'institution qu'est le colonat africain a modelé des individus et des groupes différents dans deux organismes où pourtant les conditions physiques et techniques sont analogues : l'Office du Niger au Soudan Français et le Gezira Schème au Soudan

Auparavant je situerai brièvement les deux expériences : les populations habitant les régions alluvionnaires de la Gezira (plaine entre Nil Blanc et Nil Bleu) et du delta central nigérien (vallée du moyen Niger) ne pratiquaient pas la culture irriguée et n'ont pu aboutir à une forte concentration humaine. Il est venu à l'esprit de colonisateurs européens de l'introduire. Des colons y ont été installés, dont un certain nombre viennent de pays surpeuplés. Dans les deux cas l'infrastructure de base se compose d'un barrage et de canaux adducteurs. La pente du delta et l'inclinaison de la plaine suffisent à l'écoulement de l'eau par gravité. Le fait que le Niger charrie beaucoup moins de limon que le Nil importe peu : celui-ci se dépose dans les bassins que forment les barrages. Les conditions climatiques ne sont comparables qu'entre le Nord du delta central nigérien et la Gezira. Le Niger s'écoule dans le sens Ouest-Est dans la partie de son cours ici considérée et il forme la frontière méridionale de la concession de l'Office du Niger; c'est à proximité qu'on a commencé à défricher dans une zone qui ne convient qu'au coton dit américain ou allen (à courtes fibres) - et bien entendu, au riz aussi, selon les sols - et où la végétation est plus développée que dans le Nord du fait de la plus grande pluviosité. Le coût des travaux de défrichement s'en ressent. Le développement du Gezira Schème a pu se faire à moindres frais du fait de l'orientation de la vallée du Nil Bleu, qui est approximativement Sud-Est - Nord-Ouest ; il a été possible d'y mettre en valeur dès le début une zone propice au coton dit égyptien (à longues fibres).

L'Office du Niger a été créé en 1932, et les premiers aménagements du premier casier rizicole du delta central proprement dit ne remontent qu'à 1935, alors que les débuts des aménagements de la plaine de la Gezira datent de 1911. L'avance est donc de plus de trente ans d'un organisme sur l'autre. On ne saurait dire qu'elle a été rattrapée car l'Office du Niger a toujours progressé avec une lenteur déconcertante, faute de moyens financiers, et il ne comprend actuellement que 35.000 hectares environ, dont 30% pour le coton et 60% pour le riz : dans ces conditions cet organisme est loin d'être viable. Le Gezira Schème est une entreprise qui compte dans l'économie du territoire avec ses 420.000 hectares dont 60% sont consacrés au coton et 30% au mil. On pourrait donc objecter que la comparaison entre les deux organismes pêche à la base car ils ne sont pas de même grandeur : l'un est douze fois plus vaste que l'autre. L'écart est encore plus grand entre les populations : l'Office du Niger a installé sur ses terres 25.000 colons environ alors que la zone irriguée de la Gezira est peuplée de près d'un demi million d'habitants. Mais ce ne

(1) Décembre 1953



ORSTOM Fonds Documentaire

N° 28240

Cote B

sont pas tous des colons et il faut compter parmi eux 200.000 manœuvres permanents, y compris les familles. Les colons ne sont que 300.000. Cependant le rapport des terres aux colons n'est pas tout à fait le même dans les deux organismes car 5.000 hectares de riz sont exploités mécaniquement par des salariés à l'Office du Niger. Les familles de colons comprennent en moyenne une dizaine de personnes dans les deux cas; chaque chef de famille est attributaire d'un lot qui est théoriquement le double, au Gezira Scheme de celui de l'Office du Niger où il est maintenant de 8 hectares. Mais il y a des demi-lots, des lots multiples en fonction de l'importance de la famille et de quelques autres considérations. Cependant la rotation plus longue des cultures au Gezira Scheme explique en une certaine mesure que la moyenne des terres allouées aux colons y soit un peu plus élevée qu'à l'Office du Niger. Une autre différence provient de l'espèce de coton cultivée: le coton à longues fibres du Gezira Scheme doit être cueilli beaucoup plus rapidement que le coton à courtes fibres de l'Office du Niger qui peut rester sur pied quelques semaines à maturité. Cela nécessite l'appoint d'une importante main d'oeuvre saisonnière - (plus de 100.000 personnes, y compris les familles). Si l'on fait abstraction de ces différences d'ordre technique la comparaison est malgré tout possible et ce ne sont pas les tailles des entreprises qui expliquent les orientations divergentes des colons.

Le contexte administratif n'est plus le même, le Soudan étant un territoire indépendant et le Soudan Français un des territoires de la fédération de l'Afrique Occidentale Française. Mais il l'a longtemps été. Cependant l'administration britannique n'a jamais été aussi directe que la française; elle a toujours cherché à associer à son activité celle des chefs coutumiers locaux, au Soudan comme ailleurs. Et dans les dernières années de sa présence elle a pratiqué l'africanisation des cadres jusqu'à l'échelon le plus élevé possible. L'administration française ne compte pratiquement aucun africain au dessus des cadres subalternes. Ces tendances se retrouvent dans les deux organismes dont l'un, l'Office du Niger, est d'Etat dès l'origine, et l'autre l'est depuis peu. Il en résulte une gestion et un encadrement dans le travail qui diffèrent nettement dans leur conception. Le Gezira Board comprend des Africains parmi ses codirecteurs, c'est-à-dire des éléments réputés actifs et pourvus d'une certaine responsabilité. L'Office du Niger a bien des Africains dans son conseil d'administration mais ce sont des colons sans audience ni technicité qui y figurent à titre symbolique. L'encadrement de l'Office du Niger est entièrement européen au niveau immédiatement supérieur à celui du village alors qu'à ce niveau la moitié des agents du Gezira Scheme sont africains. Il y a d'autre part une différence entre ces deux organismes dans le rôle dévolu à cet encadrement. A l'Office du Niger l'agent africain qui a la charge d'un village n'est qu'un surveillant des travaux agraires, d'une autorité réduite. Au Gezira Scheme son contrôle est non seulement agricole mais civique et son autorité est appuyée par le conseil de village. Aussi le secteur que dirige son supérieur peut-il sans inconvénient être plusieurs fois plus étendu que dans l'autre entreprise.

Nous avons vu que les manoeuvres du Gezira Scheme sont presque aussi nombreux que les colons. Il existe en effet dans la vallée du Nil une tradition solide de contempion du travail manuel en général et du travail du sol en particulier, qui de tout temps a été réservé à des esclaves. Aussi les attributaires du Gezira Scheme, dont 60% sont originaires de la région et 20% ont des droits sur les terres irriguées, qui leur sont d'ailleurs louées par l'Etat, n'ont-ils pas cru devoir exercer eux-mêmes le métier d'agriculteurs. Ce sont des producteurs de coton. Au contraire les colons de l'Office du Niger, dont 45% sont originaires de la région, sont des fermiers qui cultivent eux-mêmes le sol. Ils proviennent de groupes ethniques où le travail des champs n'est pas réservé à une caste inférieure; ce n'est pas qu'il soit sans secret pour eux; la culture irriguée est une nouveauté qu'ils n'ont pas encore assimilée; ils n'ont pas acquis le "sens de l'eau", ce qui présente quelques inconvénients. Dans les deux organismes le labour est mécanisé, les autres opérations sont manuelles, du moins en ce qui concerne le coton car la mécanisation du riz dépasse le stade précultural à l'Office du Niger.

Les colons du Gezira Scheme disposent donc de loisirs qui leur permettent de s'occuper d'administration locale dans les conseils ruraux de la Gezira. Leur sens civique a été développé par des services sociaux; ils échappent peu à peu à l'autorité coutumière et constituent une classe d'employeurs appelés à jouer un certain rôle dans les affaires effectives du pays. Les colons de l'Office du Niger ne jouent aucun rôle dans la gestion de l'organisme, malgré l'existence d'associations agricoles, ni dans l'administration locale; leurs tuteurs les considèrent comme des mineurs à perpétuité. Ils ne bénéficient d'aucun service social et leur état d'esprit s'en ressent; c'est une masse d'individus juxtaposés à peine conscients de leur appartenance à un même groupe. La majorité des colons anciens semblent stabilisés; ils paient une redevance annuelle fixe de concession temporaire, d'ailleurs minime; bien que cela soit prévu dans les statuts l'Office du Niger ne leur a pas encore octroyé de permis d'occuper, ce qui crée un malaise; ils ne se considèrent plus pour la plupart comme faisant partie de groupes traditionnels mais ne peuvent se prendre pour des membres de groupes nouveaux ayant certaines garanties de pérennité. Au Gezira Scheme les conditions sont analogues: les colons ne disposent que de terres concédées à titre gracieux à l'année. Mais les conseils de village jouent un rôle dans leur choix et n'acceptent pas n'importe qui et les conseils de Blocs contrôlent ceux des villages. Aussi les colons ont-ils l'impression que le recrutement et l'éviction se font sans arbitraire et leur stabilité est grande. Malgré la même situation juridique l'état d'esprit diffère profondément dans les deux organismes parce que l'un a fait prendre part dans un cas les colons au fonctionnement de l'entreprise. Dans l'autre tout se fait en dehors d'eux.

Les revenus des colons sont en une certaine mesure comparable. Une famille de dix personnes dispose en espèce à l'Office du Niger de 100.000 francs CFA, environ par an. Au Gezira Scheme ce revenu peut

être du même ordre ou du double selon l'importance de la récolte. Dans cet organisme une partie de cet argent passe dans le salaire des manoeuvres; dans l'autre une somme que l'on peut évaluer à 10% du revenu en espèces est absorbée par la famille du pays d'origine. En cas de crise économique les colons du Gezira Scheme se trouveraient dans une position moins forte que ceux de l'Office du Niger : on aurait tendance à les considérer surtout comme des intermédiaires parasites. Cependant ils contribuent à l'alimentation d'une caisse de soutien du coton, et d'ailleurs aussi à un fonds de développement social, et ils sauraient peut-être s'adapter à de mauvaises manières passagères. ~~Les revenus des colons des deux organismes peuvent être s'adapter à de mauvaises manières passagères.~~ Les revenus des colons des deux organismes peuvent être considérés comme relativement importants pour des pays dits sous-développés et même pour d'autres qui ne sont pas désignés nommément comme tels. Il semble que leurs conditions de vie ne soient pas encore en rapport avec ce revenu, mis à part le fait qu'ils mangent à leur faim sinon rationnellement. C'est surtout vrai de l'Office du Niger où l'urbanisme laisse à désirer et où se fait sentir le manque d'artisans. Mais on ne peut dire qu'au Gezira Scheme les services sociaux aient déjà réussi à changer le style de vie des colons. L'organisation sociale traditionnelle et l'impact de l'Islam s'y font encore sentir beaucoup plus que les stimulants socio-économiques de type occidental. C'est ainsi que les colons cherchent à capitaliser en bétail et en femmes. Il ne saurait en être autrement dans des sociétés dont les membres sont en contact depuis une génération au plus avec une nouvelle façon de travailler ou de faire travailler les autres et de tirer des profits du travail. Les techniques actuelles d'éducation, si rapides soient-elles, ne portent pas tous leurs fruits dans l'immédiat : la vie politique se transforme bien avant la vie familiale. A l'Office du Niger on a reconstitué pour les Mossi (un quart des colons) originaires du territoire voisin de la Haute Volta leurs institutions qui fonctionnent donc dans des conditions artificielles. Cela ne contribue pas à leur fixation : ils ne peuvent ainsi rompre avec le passé de leur pays dont la structure sociale les écrase et dont l'emprise reste forte.

La mentalité des colons, avec le cas échéant ses acquis culturels plus ou moins récents, s'affirme quelquefois dans le nouveau milieu où elle baigne, mais pas toujours dans le sens souhaité par les colonisateurs. C'est ainsi qu'à l'Office du Niger les musulmans et les chrétiens d'une part, les anciens militaires d'autre part, sont considérés en général comme de moins bons colons que les animistes parce qu'ils suivent moins bien les instructions en matière agricole : l'acquisition d'une personnalité spirituelle ou temporelle leur fait croire qu'ils peuvent sans inconvénient ne pas se plier à tous les impératifs de la culture irriguée. En contrepartie les animistes évoluent moins vite que les autres et leurs vieux chefs emploieraient encore parfois le poison pour asseoir leur autorité.

La mise en parallèle des deux ensembles suggère plus de différences que de ressemblances. Tous les deux sont en une certaine mesure des services publics; cependant l'un fonctionne dans de bonnes conditions socioéconomiques et il a d'ailleurs édifié du social sur de

l'économique. L'autre correspond à un placement de capitaux mis en veilleuse et ne profite qu'à peu d'Africains eu égard aux investissements sans pour autant les satisfaire. Pour m'en tenir aux considérations psychosociologiques je dirai que les colons de la Gezira sont plutôt à rapprocher des planteurs africains du Golf de Guinée qui emploient comme eux une main d'oeuvre salariée et participent aux affaires locales, même en territoire français. L'évolution des colons ne s'est faite dans aucune des deux entreprises dans le sens désiré par leurs promoteurs. On s'est trouvé dans un cas en présence de cultivateurs qui, pour diverses raisons, ont sacrifié une vie traditionnelle, c'est-à-dire sans contrainte extérieure à celles qu'impose le milieu originel, à une vie organisée en fonction d'un nouveau milieu; cela ne les a pas empêchés de se croire entrés provisoirement dans un monde étranger au leur. Dans l'autre cas on a vu se promouvoir au rang d'employeurs des individus qui n'étaient pas en général spécialement aptes à assumer des fonctions de direction. Les colonisateurs ne disposent pas vis-à-vis de colons de moyens de contrôle aussi efficaces que vis-à-vis de salariés. Et ce ne sont pas des formules comme l'éducation de base ou le bien être rural qui permettent d'éviter cet écueil.

A. HAUSER

Publié dans Le monde noir chrétien, 37, Janvier-Mars 1956,
p 68-74

Périodiques et Ouvrages consultés sur le Gezira Scheme

- Oversea Education, XXVI, 2 July 1954 :
- Women's Work in the Gezira, Sudan. Norah G. Spelman
- African Affairs, Vol 51. n° 205, October 1952 :
- The Sudan Gezira Scheme. Arthur Gaitskell.
- African Affairs, Vol 54, N° 214, January 1955 :
- Social development planning in the Gezira Scheme. C.W. Beer
- Journal of African Administration, V, 3, July 1953 :
- The Social and administrative effects of large-scale planned agricultural development. C.W. Beer
- Civilisations, V (1955), 2 :
- The Gezira Scheme. G.M. Culwick :
- Unesco - Fundamental and adult Education, VII , I , January 1955 :
- Gezira adult education scheme :
- Sudan Notes and Records, vol XXXIII, part I, June 1952 :
- Western Migration and Settlement in the Gezira. Isam A. Hassan
- Agriculture in the Sudan , edited by J.D. Tothill
- London, Oxford University Press, 1948

Etudes effectuées sur l'Office du Niger :

- A. Hauser - Rapport de mission à l'Office du Niger - Dakar - IFAN 1954
- P. Hammond - Les Colons Mossi de l'Office du Niger (en préparation)
- Zahan - Les Colons de l'Office du Niger - Ségou - Office du Niger